

AMAP du Potager
Siège : 3 Place Demailly
80 000 AMIENS
amap@amapdupotager.fr
www.amapdupotager.fr



Basile RENARD-DEPREZ

« Le fournil de Goupil »

*CAP de boulanger
Installé à Méharicourt
Travaille avec différentes farines*

Référente: Anne ARRACHART
06 86 32 76 45
anne.arrachart-blaise@laposte.net

06 95 34 64 17

Contrat d'engagement PAIN du 09/10/2025 au 29/01/2026

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP (Fédération des AMAP de Picardie).

Engagements du boulanger :

- Livrer toutes les semaines des produits de qualité, avec des farines certifiées en Agriculture Biologique.
- Être transparent sur la qualité des farines utilisées, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Être présent aux distributions, dans la mesure du possible, durant une heure, donner éventuellement des nouvelles de sa production.
- Accueillir sur l'exploitation les adhérents à l'AMAP du potager qui en feraient la demande sur RDV ou en portes ouvertes.

Engagements de l'adhérent :

- Être adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 12€, et assurer au moins une distribution.
- Pré-payer tous ses produits pour la saison en cours.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit.
- **Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.** (voir *Troc'panier* au recto).
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale ou exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et le boulanger.

Pains proposés :

Chaque adhérent choisit un ou plusieurs pains parmi les 8 proposés et peut varier les types de pain selon les semaines A et les semaines B :

- **Pain semi-complet** à la farine de blé Type 80. En 500g et 750g
(moulue sur meule de pierre, issue de la production d'Inès Deraeve à Bayonvillers).
- **Pain complet** (Farine issue de la production de Bertrand Lejeune à Méigny). En 500g et 750g
- **Pain petit épeautre** (Farine issue de « Graine et Grignote » à Rouvroy les Merles) . En 500g
- **Pain aux graines** (lin,courge,tournesol – Semi-Complet - Farine d'Inès Deraeve). En 500g
- **Pain « surprise »** En 300 et 500g - 8 propositions : lin, sésame, pépites chocolat, figues et noix, raisins secs, noix, raisins secs et noisettes, olives.
- **Brioche à l'huile** - nature et aux pépites de chocolat - En 200 et 500g

Modalités de paiement : **en 1,2 ou 3 fois** à la signature de l'engagement. (*Chèques, espèces ou virement*)

Jour de distribution : Les **jeudis de 18H00 à 19H30** dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 square des 4 chênes à Amiens. Sauf le 1^{er} jeudi du mois : devant la Maison du Colonel, 60, Square des 4 chênes.

- La période commence **le jeudi 09/10/2025** et se termine **le jeudi 29/01/2026**.
- Il y aura **15 distributions** * : **Semaine A : 7** – **Semaine B : 8**
- *Pas de distribution pendant les vacances scolaires de NOËL !*

Produit	Prix	Semaine A (7 distributions)		Semaine B (8 distributions)		Prix total A + B
		Quantité	Prix total A	Quantité	Prix total B	
Pain semi-complet nature 500g	3€					
Pain semi-complet nature 750g	4,50€					
Pain complet 500g	3€					
Pain complet 750g	4,50€					
Pain petit épeautre 500g	5€					
Pain aux graines 500g	3,50€					
Pain « surprise » 300g	2,40€					
Pain « surprise » 500g	4€					
Briochette à l'huile nature 200g	2,70€					
Briochette à l'huile nature 500g	6,75€					
Briochette à l'huile chocolat 200g	3,10€					
Briochette à l'huile chocolat 500g	7,70€					
				Total contrat		

* Vous pouvez enlever 2 distributions au maximum (barrer le ou les jours dans le tableau ci-dessous)

Semaine A	Semaine B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
09	06	04	08
16	13	11	15
23	20	18	22
30	27	////////////////////	29

Vos coordonnées (en majuscule) **Nom :**

Prénom :

Adresse E-mail (en majuscule) :

Mode de règlement : o Espèces		o Chèque(s)	
<i>Règlement possible en 1,2 ou 3 chèques au nom de Basile Renard-Deprez</i>			
Chèque 1 : n°		MONTANT	
Chèque 2 : n°			
Chèque 3 : n°			

TOTAL :

☐ J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

O Je m'inscris à *Trocpanier* car je suis intéressé(e) pour prendre le pain d'un autre adhérent en plus du mien, pendant ses absences éventuelles (trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique....), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de pains ou de la perte d'un maximum de deux pains. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les productrices.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à

Le

Nom et signature adhérent

Le boulanger : Basile Renard-Deprez